

Passage devant juge aprés garde à vue et déféré le soir

Par sheryne77, le 16/11/2013 à 22:35

bonsoir

apres avoir déposer main 1 courante et plusieurs signalement enfin le commissariat a pris ce qil appelle une grosse plainte à I encontre de mon mari qui aprés avoir quitté notre domicile il na cessé de me menacer de mort a plusieurs reprise avec la condition de me retracter pour mon signalement au prefet pour rupture de vie commune ainsi que demande de divorce le brigadier ma appelé et dit que mon mari est convoqué chez eux et le soir rappelé pour m informer que mon mari aprés sa garde à vue il va étre déféré à meaux et demain il sera présenté au juge

depuis pas de nouvelle mais aujaurdui mon mari a repri le travail alors qil est en attente du tribunal administrative pour sa carte de sejour car refusé par pref (vpvf) il change pour salarié il est algerien et moi française .Pouvez vous mexpliquer cete procedure d etre déféré et voir le juge ,que se passe t il aprés ?puis je étre entendu ou y assister ou du moins étre informer je meurt de peur des consequence qoi que je fasse il me terrifie svp aiez moi et expliquez moi de plus je suis personne handicappée merci d avance aux bénévoles qui oeuvrent pur nous éclairer et rassurer